

## Descriptif de module

**Domaine** : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Intégration 2

**Code** : S.ER.SO.1272.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type** :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique** :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 3**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques** :

- (lecture de texte en anglais)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation** : Présence obligatoire aux séminaires.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1101 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétence B3

### 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats.
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet.
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Analyse de situations (3 ECTS) – 22 périodes

#### Contenus :

- Les caractéristiques assurancielles dans la situation
- Le contexte de vie et les enjeux pour l'intervention
- Les conditions médicales de santé
- Les effets potentiels sur les habiletés et les performances associés à la situation
- Les modèles et cadres de référence pertinents à la situation
- Le contenu, les moyens et la procédure d'évaluation
- Le rapport d'évaluation
- Le plan d'intervention et la négociation des objectifs
- L'organisation temporelle de l'intervention et les moyens utilisables
- La mise en œuvre de l'intervention dans les séances
- La progression de l'intervention et la mesure des progrès du client
- La mesure et l'évaluation des résultats à la fin de l'intervention
- La clôture de l'intervention et sa gestion administrative

#### Modalités pédagogiques

- |                                              |                                               |                                                   |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Tutorat              | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |                                              |                                  |                                   |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit               | <input type="checkbox"/> Oral    | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossiers | <input type="checkbox"/> Autre : |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les dossiers sont notés au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux dossiers. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Le dossier sur la question 3 vaut 10%, celui sur la question 4 10%, celui sur les questions 5 à 7 25%, celui sur les questions 8 à 11 25%, celui sur les questions 12 à 13 15% et celui sur les questions 14 à 15 15%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

#### Critères d'évaluation et de validation

Pour chacun des dossiers, les critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn. Il porte sur la complétude, l'exactitude, la cohérence de même que sur la présence, le choix et la présentation des références.

La présence aux séminaires est obligatoire. L'absence à plus d'un cours, peu importe la raison, entraîne une déduction de 2 points sur la note du dossier correspondant (dossier du 2<sup>e</sup> cours manqué).

L'absence non justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, de l'étudiant-e à trois séminaires ou plus entraîne l'échec du module (F) pour cet-te étudiant-e et sa répétition. Avec justification, l'absence à trois séminaires entraîne la réalisation d'un dossier de remplacement. En cas d'absences justifiées à plus de trois séminaires, le module est repris en première session l'année suivante.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible pour le séminaire suivant et à la semaine 27 pour le dernier séminaire  Pas de remédiation
- Examen complémentaire  Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique
- Dossier  Autre : en cas d'échec (F) le module doit être repris l'année suivante avec une autre vignette

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale

Duncan, E. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy* (6<sup>e</sup> éd.). Elsevier Churchill Livingstone.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Haute école de travail social et de la santé.

Meyer, S. (2010). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire et A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé* (pp. 61-82). Association nationale française des ergothérapeutes.

## 11. Enseignant-e-s

Caroline Allemann, Martine Bertrand Leiser, Alison Borda, Clarisse Mottaz, Maxime Siegenthaler, Morgane Uldry et Line Vionnet-Michaud.

**Nom du/de la responsable de module :** Martine Bertrand Leiser

**Descriptif validé le :** 7 février 2024

**Descriptif validé par :** Martine Bertrand Leiser